

La Seyne/Mer, le 23 mars 2020

## **FONCTIONNEMENT DE TERRES DU SUD HABITAT DURANT LE CONFINEMENT**

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire.

Terres du Sud Habitat a immédiatement mis en place un Plan de Continuité de son Activité afin d'assurer les urgences administratives et techniques durant cette période.

Même si tous les points d'accueil de l'organisme ne reçoivent plus le public, l'accueil téléphonique (04-94-11-07-00) et la réception des mails (tshabitat@tshabitat.fr) sont maintenus en activité aux horaires classiques de fonctionnement soit de 9h00 à 16h00.

**En dehors de ces horaires, les services d'astreinte et d'astreinte de décision sont assurés en composant le :**

**04-94-11-07-57**

**Sachez que même si le télétravail est favorisé suivant les consignes du gouvernement, des équipes restent présentes dans les locaux afin d'assurer un secrétariat administratif d'urgence, une brigade d'intervention Proximité ainsi qu'une brigade d'intervention Entretien et Maintenance Technique, et ce, toujours en composant le :**

**04-94-11-07-00.**

**En effet, notre centrale d'appel a reçu toutes les consignes de transfert des communications vers les équipes présentes dans nos locaux.**

Nous devons tous respecter les consignes du gouvernement pour éviter la propagation du Covid 19 et réussir, tous ensemble, à traverser cette crise sanitaire en nous protégeant les uns et les autres par les gestes simples de prévention que vous retrouverez sur notre page facebook et notre site [www.tshabitat.fr](http://www.tshabitat.fr).

Prenez soin de vous et vos familles.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général

David **GUENGANT**

